

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM25-01

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 4 mars 2025 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lotissement d'un lot dont la largeur est de 20,36 mètres. Ledit lot fait partie du lot no 3 066 956 (800, rue Principale).

En vertu de l'article 4.1 du règlement de lotissement n° 2017-325, la largeur minimale d'un lot destiné à un usage bifamiliale est de 21 mètres.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 12^e jour du mois de février 2025.



Ginette Roy
Directrice générale et greffière trésorière par intérim